



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 FÉVRIER 2026

Date de la convocation : 29 janvier 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, M. GUIMONET, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mmes DOYON, ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mmes GIRAUDET, PAUCHARD, MM. GUENIN, CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL,
M. DUVAL, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M. HOURY,
M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER,
M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,
M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET.

ABSENTS : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR / DSIL AU TITRE DE 2026 – REHABILITATION DU GYMNASSE
SAINT-MARC - N° 26/01 – 06/A**

Monsieur HOURY, Conseiller Municipal, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

« Par décision du 1^{er} décembre 2025, la collectivité a sollicité une subvention de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2026.

Le nouveau cahier des charges DETR / DSIL précise que les dossiers présentés doivent être approuvés par le Conseil Municipal.

Aussi, je vous propose :

- De solliciter l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2026, pour les travaux de réhabilitation du gymnase de Saint-Marc, selon le plan de financement suivant :

Dépenses en euros HT		Recettes en euros	
Honoraires architectes	78.750 €	Département	35.935,00 €
Diagnostics – missions	19.484 €	Etat	81.471,20 €
Travaux	964.157 €	CCRM	500.000,00 €
		Ville	444.984,80 €
Total	1.062.391 €	Total	1.062.391,00 €

La demande de subvention d'un montant de 81.471,20 € auprès de l'Etat ne porte que sur les dépenses liées à la réalisation des travaux (964.157 € HT), soit 8,44 %.

.../...



- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette subvention. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** de solliciter l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2026, pour les travaux de réhabilitation du gymnase de Saint-Marc, selon le plan de financement détaillé dans le tableau figurant en page précédente ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette subvention.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le **10 FEV. 2026**

Mis en ligne sur le site internet le **11 FEV. 2026**

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérécours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,


Jeanny LORGEUX.




Laurence MERCIER.